



ANNEXE 1

Je soussigné(e),

Nom : NGUYEN Minh Quan
Adresse : 17 rue Parmentier 94400 Vitry sur Seine
N° SIRET : W94 1010701
Tél : 06.15.44.67.39
Représenté par : TUAN Nguyen Dinh
en qualité de : WQF Weishe quan Fa mo hute
ci-après dénommé l'utilisateur,

Atteste par la présente avoir pris connaissance du règlement général des installations sportives de la cité internationale universitaire de Paris (www.ciup.fr/sports) et m'engage à m'y conformer strictement et sans réserve.

Fait à Paris, le 21/09/2021

signature et cachet de l'établissement

DocuSigned by:
Tuan NGUYEN-MINH
6BB019734D494BB...

ANNEXE 2

FICHE DE PRESENCE ACTISPORTNom de l'installation: _____Activité: _____Date & horaire: _____Nom et signature de l'encadrant: _____

	Nom/prénom de l'adhérent	N° de carte	signature
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			
21.			
22.			
23.			
24.			
25.			
26.			
27.			
28.			
29.			
30.			

DocuSigned by:

Tuan NGUYEN-MINT
6BB019734D494BB...



Convention de mise à disposition des installations sportives 2021/2022

Annexe covid-19

Je soussigné(e) Tuan NGUYEN MINH

En qualité de Professeur d'arts martiaux

Représentant Weishe Quan Fa School & Health Institute

Afin de lutter contre la propagation du virus covid-19 et dans le cadre de la mise à disposition des installations sportives de la CIUP, je m'engage à respecter et à faire respecter par mon personnel et mes adhérents les dispositions suivantes.

- Je m'engage à respecter les lieux et de veiller à les laisser dans l'état de propreté dans lequel je les ai trouvés, afin de respecter les utilisateurs suivants.
- Je m'engage à respecter les mesures barrières et les protocoles sanitaires affichés sur chaque installation. A défaut, la CIUP peut restreindre temporairement mes accès au site, sans que je puisse prétendre à une quelconque indemnité.
- Je m'engage, sous ma seule responsabilité, à respecter les protocoles sanitaires de jeu pendant toute la durée de l'activité.
- Je veille à ce que mes adhérents respectent la distanciation physique, notamment vis-à-vis des autres utilisateurs des installations.
- Je veille à ce que le port du masque soit effectif sur toutes les installations, sauf pendant la pratique sportive.

Fait à Paris, le : Paris

signature :

DocuSigned by:
Tuan NGUYEN-MINH
6BB019734D494BB...



**CITÉ
INTERNATIONALE
UNIVERSITAIRE
DE PARIS**

Annexe

Conditions générales d'utilisation

En application du décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié, l'accès aux installations sportives de la CIUP est conditionné à la présentation d'un passe sanitaire valide (chemin vaccinal complet ou test PCR négatif de moins de 72h ou certificat de rétablissement).

Dérogations :

Le passe sanitaire n'est pas demandé pour la pratique scolaire, universitaire ou en formation professionnelle.

De plus, jusqu'au 29 septembre, le passe sanitaire n'est pas demandé aux mineurs entre 12 et 17 ans, quel que soit le contexte de son activité, c'est-à-dire, même en club amateur.

Dans les cas où le passe sanitaire est exigé, le contrôle est sous la responsabilité des responsables des groupes utilisateurs.

Les présentes dispositions sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation et des consignes gouvernementales.

Tuan NGUYEN-MINH

lu et approuvé

21 septembre 2021

DocuSigned by:
Tuan NGUYEN-MINH
6BB019734D494BB...